

Séance du Conseil général du 29 juin 2023
Rapport de la Commission de gestion et des finances
Préavis municipal n° 03/2023
Relatif aux comptes 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 13 juin 2023 à 20 h pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
Excusé : Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal
Pour la Bourse : Madame Sylvie Faessler, Boursière

Pour la Commission : Monsieur Igor Kortchnoï, Président
 Madame Yolande Riche, rapporteur
 Monsieur Pascal Muller, membre
 Monsieur Michel Artar, membre
Excusée : Madame Vivette Pilloud, suppléante

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Préalablement à cette séance, la COGEFI a soumis ses questions à la Municipalité et les réponses nous ont été données par écrit par la Municipalité et la Boursière. Nous avons donc repris toutes les questions que nous voulions approfondir.

Rapport de gestion :

La COGEFI relève que c'est un superbe manuel bien présenté néanmoins difficile dans sa lecture. Le rapport de gestion 2021 avait des tableaux explicatifs qui aidaient bien à la compréhension , notamment : vacations et forfait municipaux, ordures ménagères et déchets, consommation d'eau.

Le tableau des sigles et abréviations qui terminait le rapport de gestion 2021 aurait dû être conservé.

Après discussion, il est admis que des modifications seront apportées au prochain rapport.

Page 26 : Soutiens et dons

Il est noté que 11 personnes ont bénéficié de la subvention achat vélo électrique et 35 d'une subvention achat abonnement transports publics. Ceci correspond aux 13 achats vélos et 32 achats transports publics dans le compte 180. 365 (page 3/22).

Cette différence se justifie par des extournes qui ont été faites entre la rédaction du rapport et le bouclage des comptes.

Page 61 : Eau potable

En 2021, les pertes sur réseau étaient de 14,34 %

En 2022, les pertes sur réseau étaient de 14,76 %

A ce sujet, il est répondu qu'il s'agit toujours de fuites, des tolérances des compteurs et surtout d'un réseau vieillissant.

Comptes :

Pages 16-17-18/20 : Tableau des investissements au 31.12.2022

Lors d'une séance organisée le 5 juin 2023 avec Madame Faessler, boursière, la COGEFI a pu consulter tous les documents qu'elle désirait. Elle s'est arrêtée sur les bouclages des préavis et sur des factures choisies en fonction des résultats observés dans les comptes.

Les préavis consultés et terminés n'ont jamais dépassé le crédit alloué par le Conseil général.

Le préavis de CHF 33'000.- alloué pour étude de la réfection des chemins AF étape n° 2 a été entièrement amorti.

Préavis Gestion des archives communales : 1/5 des travaux a été réalisé en 2022. La Municipalité est satisfaite du travail accompli et de l'avancement de celui-ci.

Préavis réfection du chemin forestier du Refuge : ce chemin se situe sur la même parcelle que notre refuge et la Municipalité a obtenu une subvention de l'ECA en application du principe côté cour/côté jardin.

110.436 (page 2/22) Remboursement de frais.

Au début de chaque année soit le 01.01., la Bâloise envoie la facture des primes globales de la LPP des collaborateurs à payer pour l'entier de l'année. Des primes ont été payées en 2021 pour un collaborateur qui a quitté en cours d'année.

220.322 (page 5/22) Intérêts des dettes à moyen et long terme.

L'emprunt de CHF 1'000'000.- auprès des Retraites Populaires a été fait pour payer la cohésion sociale et la péréquation en juillet car la facturation des taxes se fait en fin d'année et les liquidités manquaient.

321.490 ; 350.490 ; 351.490 ; 352.490 ; 353.490 ; 354.490 ; 355.490 (pages 8-9-10/22)

Il s'agit de nouveaux comptes. Ce sont des imputations internes, il s'agit de montrer dans chaque dicastère quels sont les coûts réels pour l'eau et l'épuration de chaque bâtiment. Ce ne sont que des écritures purement comptables.

351.318 (page 8/22) Honoraires et primes d'assurances.

Suite à une mauvaise gestion d' Easy Gérance SA, la Municipalité a été obligée de rompre le contrat avant terme et de donner mandat à la gérance Publiaz.

351.4230 (page 9/22) Location appartements.

La diminution est due à des loyers consignés concernant un litige.

354.312 et 354.315 (page 9/22) Achat eau, électricité/ Entretien installation et équipements.

La diminution de la facture d'électricité s'explique par les travaux entrepris sous le compte 354.315

Quant au compte 354.315, les frais enregistrés ont été les suivants : entretien humidificateur CHF 702.-, réfection de la façade ouest + clocher temple CHF 14'000.-, changement des vitrages CHF 9'305.-.

430.312 (page 11/22) Electricité éclairage public.

La diminution très importante de ce poste est en grande partie due au fait qu'un contrat d'entretien a passé de ce poste au 430.3141 entretien éclairage public.

430 et 440 routes et parcs, places, cimetière.

Dans l'ensemble les frais de ces rubriques sont en dessous du budget car il y a eu peu d'achat de fournitures pour la voirie, peu de dépenses pour le déneigement et l'entretien des routes ainsi que pas de nouveaux achats de panneaux de signalisation. Il est préférable de prévoir assez au budget plutôt que de manquer de finance pour de petits travaux qui ne peuvent être planifiés.

451.352 (page 13/22) Part aux frais déchetterie intercommunale.

Une baisse car le coût du passage a passé de CHF 22.37 en 2021 à CHF 21.40 en 2022. La moyenne de kilos amenée par habitant était de 65 kilos en 2021 et de 53.67 kilos en 2022 ce qui a ramené le coût par habitant de CHF 27.76 en 2021 à CHF 25.34 en 2022.

460.352 (page13/22) Part aux frais d'exploitation STEP.

Il y a eu nettement moins de consommation que prévue.

460.4341 (page 14/22) Taxes de raccordement.

Grosse augmentation due aux rattrapages des taxes des raccordements sur nouvelles constructions et transformations dans le village et la zone industrielle.

Ce poste est difficile à évaluer lors de l'élaboration du budget. Dès lors, un écart plus ou moins élevé est possible.

Le bon résultat des comptes 2022 nous a agréablement surpris alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 516'496.-

Vous trouvez un récapitulatif des postes dans lesquels il y a eu les plus grosses différences aux pages 2/20 et 3/20.

La commission n'a pas de remarque pour les comptes SDIS et EIEVMV.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°03/2023
- Oûi le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter les comptes communaux pour l'année 2022 avec un excédent de revenus de CHF 8'039 tels que présentés.

Ainsi que le bilan au 31 décembre 2022 tel que présenté

De donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion pour l'année 2022

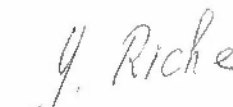
Pour la Commission :

Le Président :



Igor Kortchnoi

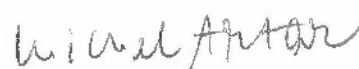
Le rapporteur :



Yolande Riche



Pascal Muller, membre



Michel Artar, membre

Villars-Ste-Croix, le 16 juin 2023

